

GOUVERNES

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va réaliser des travaux d'entretien sur le ru de la Gondoire afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et de réduire le risque d'inondation.

Ces interventions se font dans le cadre de la déclaration d'intérêt général autorisée par l'arrêté préfectoral n° 2024/DDT/SEPR-196 du 10 octobre 2024.

Elles pourront comprendre :

- L'abattage d'arbres malades ou menaçant les berges
- Des opérations d'élagage
- La suppression d'espèces invasives ou envahissantes
- Le retrait de débris
- Le retrait d'embâcles ou de chablis

PÉRIODE DES TRAVAUX :
À partir d'octobre 2025

DURÉE DES TRAVAUX :
2 à 4 semaines

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire reste à votre disposition pour tout complément d'information à environnement@marneetgondoire.fr



Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire

1 rue de l'Étang • 77600 BUSSY-SAINT-MARTIN

www.marneetgondoire.fr

 Marne et Gondoire Agglo